



Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »
1 allée Alphonse Fillion - BP 2222
44120 VERTOU Cedex

DOSSIER DE CONSULTATION

**Objet : Acquisition de matériel informatique fixe
pour l'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »**

Marché sans formalisme 2017-03

Date d'envoi de la publication : **le jeudi 22 juin 2017**

Date limite de réception des offres : **vendredi 7 juillet 2017 à 14h00**

Date :
Cachet + signature

(Parapher toutes les pages)

Année 2017

SOMMAIRE

Pages

Chapitre I - Règlement de la Consultation

I. OBJET DE LA CONSULTATION	3
II. DECOMPOSITION, FORME ET DUREE DE LA CONSULTATION	3
III. PRESENTATION DES OFFRES - OFFRES DE BASE -VARIANTES - OPTIONS	3
IV. JUGEMENT DES OFFRES	5
V. CONDITIONS DE LIVRAISON ET RECEPTION DU MATERIEL.....	6
VI. REGLEMENT.....	6
VII. LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE.....	7
VIII. JURIDICTION COMPETENTE.....	7
IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

Chapitre II - Cahier des Clauses Techniques Particulières

I. LOT 1 : PC INFORMATICIEN "STATION DE TRAVAIL"	9
II. LOT 2 : PC "STANDARDS"	10
III. LOT 3 : CLIENT FINS FIXES.....	11

ANNEXE

ATTRI1 – Acte d’engagement (*document joint*)

Chapitre I - Règlement de la Consultation

I. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'achat de matériel informatique fixe pour l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire (HISL).

II. DECOMPOSITION, FORME ET DUREE DE LA CONSULTATION

Il s'agit d'une consultation comprenant deux lots avec une offre en prix ferme, pour une durée d'un an à compter de la signature du marché.

- ✓ Lot 1 : Acquisition de PC informaticien « station de travail »
- ✓ Lot 2 : Acquisition de PC standards
- ✓ Lot 3 : Acquisition de clients fins fixes

Chaque candidat peut répondre à un seul lot ou aux 3 lots.

Cette consultation est à bons de commande mono attributaire pour chaque lot.

III. PRESENTATION DES OFFRES – OFFRES DE BASE – VARIANTES - OPTIONS

a. Présentation des offres et conditions d'envoi

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

L'offre devra comporter :

1. L'ATTRI1 et ses annexes : daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise signataire.

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'Acte d'Engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

Toutefois, la signature sera requise au stade de l'attribution du marché. Ainsi, la signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

2. Le présent document de consultation, **paraphé et signé**
3. Le mémoire technique.
4. Le bordereau de prix constitué par le devis, **dûment signé.**
Le devis devra comporter l'ensemble des éléments suivants :

- ✓ le nom ou la raison sociale du créancier ;
- ✓ le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- ✓ le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- ✓ le numéro du compte bancaire ou postal ;
- ✓ l'objet, la référence de la consultation concernée ;
- ✓ le montant hors taxe des prestations en question ;
- ✓ le taux et le montant de la TVA ;
- ✓ le montant total des prestations exécutées.

5. Une attestation certifiant que l'entreprise est engagée dans une démarche développement durable.

L'HISL préconise la transmission des offres sous forme papier, mais accepte les offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante : anita.chauvire@hopital-sevre-loire.fr.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

En cas de transmission sous forme papier, le candidat présentera son offre sous pli cacheté, sur lequel figurera la raison sociale de la société candidate et les indications suivantes :

Vos nom/adresse/tél./fax/mail/n° SIRET
Marche sans formalisme 2017-03 :
Acquisition de matériel informatique fixe pour l'Hôpital Intercommunal
« Sèvre et Loire » NE PAS OUVRIR

Ce pli sera adressé à :

Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »
Site hospitalier des Clouzeaux
Direction des Services Achats – Logistique – Maintenance -Travaux
1, Allée Alphonse Fillion - BP 2222 - 44120 VERTOU Cedex

Il devra être soit :

- déposé contre récépissé à l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures 00.
- envoyé sous pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant vendredi 7 juillet, 14 H 00 délai de rigueur.**

Le Cachet de la poste, le récépissé de remise en main propre ou datation électronique du dépôt dématérialisé faisant foi.

Les plis reçus ou remis à l'adresse précise indiquée ci-dessus après cette date et à cette heure, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas enregistrés et seront renvoyés à l'expéditeur.

Toute offre non conforme à cette présentation sera rejetée.

b. Variantes et options

Sauf disposition expresse, le candidat est libre de proposer des variantes à son offre. La variante doit être proposée avec l'offre de base. A défaut, elle sera irrecevable.

L'Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire » examinera les offres de base, puis les variantes, avant de choisir une offre. Les variantes ne peuvent être un critère de choix.

Chaque candidat devra chiffrer les options demandées à cette consultation.

c. Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil.

Il devra fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

d. Validité des offres

Le délai de validité des offres est au maximum de **90 jours** à compter de la **date limite** fixée par la **réception** des **offres**.

IV. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés comme suit sur un total de 100.

- Prix 45 %
- Conformité du produit au présent dossier de consultation.....40 %
- Délai d'intervention 10 %
- Engagement dans une démarche développement durable 5 %

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix nets HT portés en chiffres sur l'acte d'engagement ou sur prévalent sur toute autre indication de prix.

Les prix du présent marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations

Il est précisé que dans le cadre de la présente consultation, l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire se réserve le droit de négocier avec les candidats, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

Le pouvoir adjudicateur attribue ensuite le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans les conditions de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Pouvoir Adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

V. CONDITIONS DE LIVRAISON ET RECEPTION DU MATERIEL

a. Livraison des matériels :

Le candidat devra pouvoir livrer le matériel au plus tard mi-Août 2017.

Les opérations de vérification des livraisons de matériels sont effectuées par l'**HISL**.

Les dispositions du dossier de consultation. et les éléments portés au mémoire technique serviront de critère de référence dans le cadre de l'admission des matériels et de la qualité de la prestation.

Les bons de livraison signés attesteront de la réception des matériels.

Toutefois, la conformité des matériels pourra être contestée 7 jours après réception du colis.

En cas de non-conformité, le titulaire s'engage, à ses frais, d'honorer une remise des matériels selon les prescriptions du présent marché.

b. Réception de la mise en service

En conformité avec le CCTP, un procès-verbal de réception sera dressé après tests et vérifications effectuées sur le matériel déployé et mis en fonctionnement.

Sa signature des deux parties donnera valeur contractuelle à la réception.

VI. REGLEMENT

a. Modalités de règlement

Le mode de règlement retenu par l'acheteur public est le mandatement par le Trésorier de chaque établissement selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai global de paiement ne pourra excéder **50 jours** selon les dispositions en vigueur.

b. Intérêts moratoires

Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 28 janvier 2013.

c. Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au paiement seront établies en **1 original et 1 copie** portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d’inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- l’objet, la référence de la consultation concernée ;
- la date d’exécution des prestations ;
- la nature et le lieu des prestations exécutées ;
- le montant hors taxe des prestations en question ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total des prestations exécutées ;
- la date de facturation.

Les factures afférentes au paiement devront être libellées et adressées en un original et un copie adressées à :

HÔPITAL INTERCOMMUNAL SEVRE ET LOIRE
Direction des Achats, de la maintenance, des travaux et de la logistique
1 Allée Alphonse Fillion
44122 VERTOU

VII. LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable public est : Monsieur l’Inspecteur divisionnaire des finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOROUX-BOTTEREAU
15 rue de la Liotterie
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tél. 02.40.33.89.80

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

En cas de contestation relative à l’interprétation, la validité ou l’exécution du marché, les parties s’engagent à rechercher une solution amiable. Dans le cadre de cette conciliation, pourra être désigné un expert indépendant, d’un commun accord des parties, en charge d’une tentative de conciliation. Si une telle solution n’a pu être trouvée, les différends seront tranchés par le Tribunal Administratif de Nantes.

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser :

Madame AC. BOSSARD, Directeur Adjoint des Services Achats, logistique, maintenance et travaux :

Courriel : anne.claire.bossard@hopital-sevre-loire.fr

Monsieur Y. GAUTREAU, Ingénieur Informaticien

Courriel : yann.gautreau@hopital-sevre-loire.fr

Chapitre II - Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 1 : PC Informaticien « station de travail »

Caractéristiques techniques minimales :

- Processeur : Core i7 ou équivalent cadence > 3Ghz par cœurs
- RAM : 8 Go option à 16 Go
- Système d'exploitation : Windows 10 pro
- DD : 1To SATA 7200trs (combinaison SSD / SATA possible)
- Graveur de DVD SATA
- Format : Tour / microtour
- 2 sorties d'écrans
- Connectique Son (micro, casque)
- Connectique RJ45 Gigabit
- Nbre USB : 4 USB mini
- Clavier et Souris USB
- Garantie 3 ans de base

Les Câbles de raccordement des écrans seront à fournir pour permettre le raccordement sur 2 écrans HP EliteDisplay E241i déjà présents

Quantité :

- 1 station de travail

Merci de chiffrer les options suivantes :

- Passage à 8 à 16Go de RAM
- Mise en place d'un Raid1 sur le poste
- Extension de garantie à 5ans

Lot 2 : PC « standards »

- Processeur : Core i5 ou équivalent
- RAM : 8 Go
- Système d'exploitation : Windows 10 pro
- DD : 512Go à 7200trs
- Graveur de DVD SATA
- Format : Tour/microtour
- 2 sorties d'écrans
- Connectique RJ45 Gigabit
- Connectique Son (micro, casque)
- Nbre USB :
- Clavier et Souris USB
- **PAS** de lecteur de cartes multimédia (SD, ...)
- Garantie de 3 ans de base

Quantité :

De 5 à 9

Les quantités sont entendues comme suit : un minimum et un maximum de commande.

Le devis faisant office de bordereau de prix devra indiquer le coût unitaire du matériel et la quantité minimum. Un devis complémentaire sera demandé pour la quantité maximum.

Merci de chiffrer les options suivantes :

- Extension de garantie à 5ans

Lot 3 : Client Fins Fixes

- Processeur : 1 Ghz mini, Double cœur
- RAM : 2 Go à 4 Go
- DD : 8 Go à 16 Go
- Système d'exploitation : WES
- 2 sorties d'écrans dont au moins une prise VGA
- 2 +2 USB mini
- Prise casque
- Compatible fixation vesa
- Connectique RJ45 Gigabit
- Option Wifi
- Compatible (non exhaustif) :
 - Microsoft RDP 2008r2, 2012r2 et 2016
 - Citrix
 - Applidis
- Garantie de 3 ans de base

Logiciel de gestion du parc gratuit (fonctionnalités détaillées et documentation à fournir). Il devra permettre la création et le déploiement d'images complètes mais aussi le déploiement d'applications spécifiques. Un petit mode opératoire relatif à ces 3 fonctions (création d'une image, déploiement d'une image, déploiement d'applications) sera à fournir.

Usage :

Lancement de client RDP

Quantité :

- De 8 à 15

Les quantités sont entendues comme suit : un minimum et un maximum de commande.

Le devis faisant office de bordereau de prix devra indiquer le coût unitaire du matériel et la quantité minimum. Un devis complémentaire sera demandé pour la quantité maximum.

Merci de chiffrer l'option suivante :

- Extension de garantie à 5ans